



DOSSIER DE PRÉSENTATION

SERVICE PLUS A LA PERSONNE

2023

SERVICE PLUS A LA PERSONNE - Association Loi 1901
SIRET 518 911 623 00032
Agrément qualité DIRECCTE: N/101111/A/075/Q/203
SAP518911623





PRÉAMBULE

Vers une société plus inclusive

L'offre de prise en charge des personnes en situation de handicap mental, et tout particulièrement **les personnes avec troubles du comportement sévères**, souffre en France d'un réel manque de moyens, aussi bien sur le plan technique, humain, que financier. Si la situation a quelque peu évolué depuis 2014 (année de la 1^{ère} édition de la Conférence nationale du Handicap), notamment en termes de scolarisation adaptée, **bon nombre d'objectifs restent encore à atteindre pour espérer répondre aux besoins de « toutes » les familles concernées**. La prise en charge des jeunes adultes handicapés (21 ans et plus) restant l'une des défaillances et problématiques majeures, faute de dispositifs suffisants.

A l'occasion de la 2^e édition de la Conférence nationale du Handicap qui s'est tenue le 19 mai 2016 à l'Élysée, l'Unapei, 1^{ère} fédération française de familles de personnes handicapées mentales, a déploré que 47 000 d'entre elles « restaient encore sans solution ». Tel que l'a souligné le président de la République François Hollande, l'offre médico-sociale doit être transformée « **pour aider les personnes handicapées à vivre comme les autres et avec les autres, et proposer les formules les plus adaptées aux besoins de chacun.** »

47 000 Familles de personnes en situation de handicap mental restent encore sans solution de prise en charge.

Source : L'UNAPEI, Mai 2016



PRÉAMBULE

Accompagner à toutes les étapes de vie

Parmi les différents enjeux propres à une « France plus inclusive », la question des offres de loisirs reste à explorer. **L'égal accès des personnes handicapées (mineurs et adultes) aux activités de l'ordre de la vie « courante », mais aussi culturelles et sportives, suppose la professionnalisation de la filière** et le soutien des structures spécialisées par la mise en relation des familles avec ces organismes.

Face au nombre grandissant des dits « laissés pour compte », il est urgent que les établissements d'accueil puissent **orienter les familles vers des services spécifiques et variés, encadrés par des accompagnants formés aux différents troubles du handicap**, notamment les plus sévères.

Faute de dispositifs suffisants, les établissements d'accueil se trouvent actuellement confrontés à des difficultés pour répondre aux besoins des familles, situation les contraignant bien souvent à des refus d'accès, voire des décisions d'exclusion des activités périscolaires.

Passé l'âge limite d'accueil en IME (21 ans), de nombreuses familles se retrouvent par ailleurs démunies et contraintes de s'éloigner de leur enfant pour qu'il puisse intégrer une structure adaptée. La Belgique reste aujourd'hui la terre d'accueil privilégiée de ce public français, le pays disposant d'une large gamme d'opportunités via de nombreuses structures de qualité.

*« Une personne avec autisme [versus « autiste »],
c'est quelqu'un qui a des rêves, des envies, et qui souhaite faire des choses dans sa vie. »*

Joseph Schovanec

PRÉAMBULE

Le mot du Fondateur



*« De par notre parcours et notre expérience acquise au travers d'A Chacun ses Vacances, notre première association spécialisée dans les séjours et loisirs pour personnes handicapées, nous avons toujours été **en prise directe avec la réalité du quotidien**, au plus proche des besoins des familles et du public concerné.*

*Conscient des risques de détresse et d'exclusion dûs à cette pénurie d'offres d'accompagnement, nous avons choisi de créer **une structure spécialisée capable d'apporter des solutions sur mesure, parfaitement en phase avec les besoins du quotidien, et ce, quels que soient l'âge, la forme et le niveau du handicap mental.***

*En nous appuyant sur notre réseau et nos connaissances théoriques et du terrain, nous avons conçu une large palette de services adaptés (accompagnement dans la mobilité, aide scolaire, soutien dans le travail, ateliers de groupe,...). La vocation de SERVICE PLUS A LA PERSONNE étant de **soulager les familles** dans leur quotidien, à tout moment de vie (week-ends, nuits, vacances, ...), et de **réduire l'écart en matière d'accès aux loisirs entre les personnes dites valides et celles en situation de handicap mental.** »*

Majid Kabdani,
Fondateur de SERVICE PLUS A LA PERSONNE



PRÉSENTATION EN BREF

LA STRUCTURE, SON HISTOIRE



LA STRUCTURE EN QUELQUES MOTS

SERVICE PLUS A LA PERSONNE est une **association de la loi 1901**, créée en **2009** par Majid Kabdani, Responsable de séjour adapté et fondateur d'A Chacun ses Vacances, pour **aider dans leur quotidien les personnes en situation de handicap mental et ainsi soulager leur famille**.

L'association est spécialisée dans le **service d'aide à domicile et l'accompagnement à la vie sociale** pour mineurs et adultes en situation de handicap mental et/ou autistes, notamment les personnes avec troubles du comportement sévères.

Différents services sont proposés : aide au quotidien, accompagnement dans la mobilité, médiation en milieu médico-social, activités des loisirs, soutien dans le travail, délégation de personnel, et accompagnements spécifiques (professeur adapté, professionnel médical ou paramédical).

Une formation continue est dispensée auprès de chaque intervenant dont l'un des principaux objectifs est la prise en compte de l'environnement et la situation propres à chaque adhérent.

SERVICE PLUS A LA PERSONNE
bénéficie du
soutien de la Ville de Paris
et reçoit, depuis 2011,
l'agrément qualité de la DIRRECTE
N/101111/A/075/Q/203
(n° SAP518911623).





RÉTROSPECTIVE : NOTRE HISTOIRE

Création
en 2009

Majid KABDANI, professionnel de séjours adaptés et co-fondateur de l'association A Chacun ses Vacances, **créé en 2009 SERVICE PLUS A LA PERSONNE pour pouvoir répondre aux besoins des familles adhérentes d'ACSV**. En effet, si ACSV organise des activités de loisirs pour mineurs et adultes handicapés, elle ne peut assurer l'accompagnement des adhérents entre le domicile et les lieux d'activités. Or nombreuses familles sont, pour des raisons professionnelles ou familiales, dans l'incapacité de déposer leurs enfants ou de les raccompagner.

Evolution
des services

C'est pour assurer ce relais et ne pas priver ces jeunes du plaisir de participer à des activités en groupe que Majid a créé SERVICE PLUS A LA PERSONNE. Devant la multiplicité et l'augmentation des demandes, **les prestations ont été progressivement étendues pour être en mesure de proposer un service « à la carte »**. La priorité étant de garantir une prise en charge de qualité et adaptée aux différents besoins.

Certifié
depuis 2011

En 2011, SERVICE PLUS A LA PERSONNE a reçu l'**agrément qualité de la DIRRECTE (n° SAP518911623) et le soutien de la Ville de Paris**. Cette reconnaissance a permis à l'association de se professionnaliser et de se centrer sur les personnes les plus exclues, ceci grâce au recrutement de nouveaux intervenants et au renforcement de l'équipe des associés, composée de parents adhérents et de professionnels, chacun investi à l'unisson dans le travail associatif.

Novembre
2013

Nouveau Conseil d'Administration avec des nouveaux projets : Mr BARDON devient président et assure la reprise financière de l'association



RÉTROSPECTIVE : NOTRE HISTOIRE

2015

Recrutement de notre secrétaire comptable Mme CABUCHE

Mai 2016

Sophie KABDANI après avoir soutenu bénévolement, prend ses fonctions de directrice générale

2017

RENOUVELLEMENT de l'agrément qualité SAAD sur PARIS (75)

Décembre
2017

Soutien de la fondation Orange pour l'obtention de 12 tablettes numériques spécifiques pour les autistes

Recrutement de notre coordinatrice / chef de service : Mme VERJUS RENARD

Septembre
2018

Obtention de l'autorisation SAAD dans le département des hauts de Seine (92)

Juin 2022

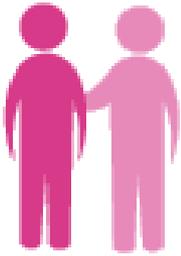
Nouveau président Mr KAYASTHA et **Conseil d'Administration** pour le Service Plus



VALEURS ET FORCES NOTRE PHILOSOPHIE

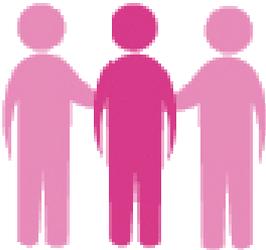
LA LOGIQUE DU « 1 À 2 POUR 1 »

Dans un souci de qualité de service et de non-discrimination, SERVICE PLUS A LA PERSONNE se positionne en « acteur de haute proximité ».



Nos services d'accompagnement et d'assistance s'effectuent dans
la logique du « 1 Pour 1 ».

Soit un taux d'encadrement de **1 intervenant pour 1 adhérent**



Dans certains cas (difficulté à la mobilité, handicap sévère) s'applique
la logique du « 2 pour 1 ».

Soit un taux d'encadrement de **2 intervenants pour 1 adhérent.**

Nous entretenons des **relations étroites avec les familles** des adhérents pour être en mesure, d'une part, d'identifier les besoins spécifiques en prenant en compte **l'environnement et les situations qui leurs sont propres**, et d'autre part, pour fournir à nos intervenants toutes les clés de connaissance nécessaires à un accompagnement de proximité optimal.



NOTRE SIGNATURE

SERVICE PLUS A LA PERSONNE se démarque à différents titres, notamment par :



La prise en charge des personnes avec troubles du comportement sévères

Nous accueillons les personnes non prises en charge par les autres établissements.



La priorité aux valeurs philanthropiques

Notre modèle privilégie la dimension humaine (vs lucrative). Notre vocation est avant tout de défendre un projet social : contribuer à la socialisation, l'intégration et l'ouverture des personnes en situation de handicap mental.



La formation continue et le développement des compétences

A chaque intégration et au fil des missions confiées, nous formons nos intervenants pour nos propres besoins ou ceux de nos partenaires et adhérents institutionnels (délégation du personnel).

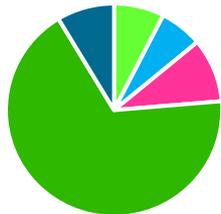
NOS MISSIONS

Notre mission principale est **d'accompagner à domicile nos adhérents pour soutenir la famille au quotidien**. Nous intervenons **7 jours/7, 24h/24, 362 jours/365**, ceci permettant aux familles de s'appuyer sur nos services pour **pallier leur difficulté, les aider à maintenir leur emploi et leur apporter du répit**.

La spécificité du SP est de s'adapter à toutes les situations, tous les besoins et tous les moments de la vie de nos bénéficiaires.

C'est pourquoi vous retrouvez **en majorité l'assistance aux personnes handicapées et l'aide à la mobilité** dans la répartition de nos activités. Cette assistance peut se décliner dans une multitude de formes : aide dans les actes de la vie quotidienne, surveillance la nuit, proposition éducative sur mesure, travail de l'autonomie, socialisation, accès aux sports, à l'art et à la culture, accompagnement dans la relation aux autres, accompagnement au travail, à l'école, soutien à la parentalité, accompagnement dans les rendez-vous, durant les vacances...

Répartition par type d'activité



- Renfort individuel institut
- Renfort collectif institut
- aide à la mobilité
- Assistance aux personnes handicapées
- séjour adapté

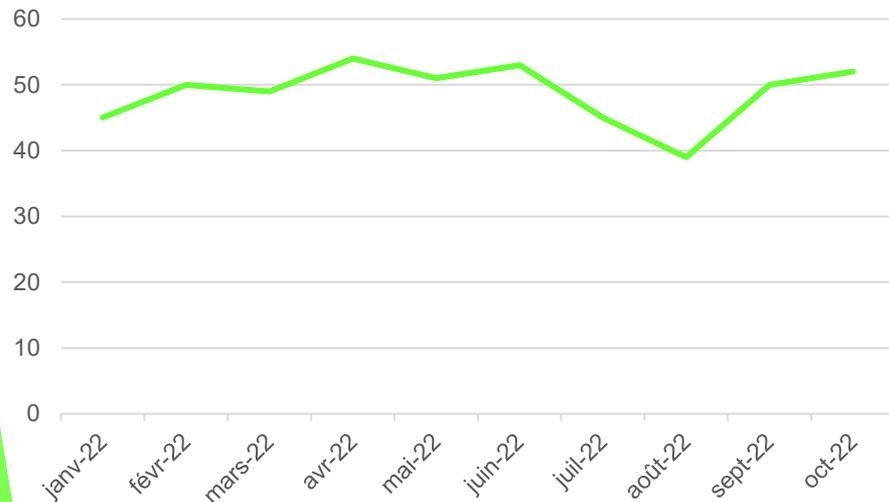
Notre activité **de renfort de personnel** au sein des institutions a **beaucoup progressé** depuis la crise du COVID. En effet, le secteur du médico-social faisant face à des difficultés de recrutement et à la gestion de certains profils complexes, c'est tout naturellement que des partenariats se sont mis en place pour **du renfort collectif** : soutien aux sorties, proposition d'activités sur mesure... et aussi **du renfort individuel** pour des adhérents ayant **des troubles complexes, de la violence, qui mettent en grande difficulté les équipes et sans nous seraient exclus de leur structure spécialisée**. Nous avons su montrer **des compétences de travail en équipe**, indispensable pour la réussite de ces missions.



NOS MISSIONS

CHAQUE SITUATION ÉTANT UNIQUE, NOUS PROPOSONS UNE RÉPONSE SUR MESURE AU PLUS PROCHE DES BESOINS DE LA PERSONNE ET DE SON ENVIRONNEMENT.

NOMBRES D'adhérents chaque mois pris en charge



Nos missions **sont le plus souvent régulières tout au long de l'année**, nous nous adaptons **aux aléas de la vie de nos adhérents**.

Pour pallier les creux que nous pouvons avoir durant les vacances scolaires, nous avons créé **des programmes de sorties VACANCES** pour chaque période. Certains ne faisaient appel à nos services que durant ces périodes et vice versa.

Depuis la création du SP, le mois d'août est un mois très creux, malgré un planning de sorties, nous avons donc décidé **depuis deux ans de réaliser un séjour adapté** afin de répondre aux besoins de certains adhérents et de proposer un temps différent pour nos salariés (volontaires sur ce type de projet).

Nous avons pu répondre à **des demandes ponctuelles d'encadrement dans le cadre d'évènements spécifiques** : journée de l'association Prader Willi France à Paris, encadrement de 30 enfants et adultes atteints de ce syndrome, de même avec une rencontre autour du syndrome Angelman.

Nous avons aussi **plusieurs missions en inclusion** : accompagnement dans le travail pour un agent de la Mairie de Paris atteint de troubles autistiques dans sa reprise de poste au sein de la bibliothèque Benoite Groulte (14^{ème}) et formation du personnel sur ces spécificités afin de permettre une meilleure inclusion, insertion d'un jeune adulte en stage au Café Joyeux.

NOS FORCES



Accueil de toutes personnes en situation de handicap mental, enfants et adultes, quels que soient le degré d'autonomie et la nature du comportement.

Procédure d'accueil personnalisée et approfondie avec la participation de la famille du futur bénéficiaire des services.

Mise en place d'une période d'observation et d'adaptation, puis mise en place d'un **suivi personnalisé.**

Collaboration étroite et en continu avec les familles : suivi et échanges réguliers avec la famille, ouverture des séances décisionnelles (AG, réunions de travail), recherche de solutions face à l'évolution des situations des bénéficiaires.

Formation continue, interne et externe, des intervenants, **ouverture** des séances décisionnelles aux intervenants (AG, réunions de travail, ...)

Recherche et développement de services complémentaires permettant d'accroître l'autonomie et le bien être des bénéficiaires.



NOS ENGAGEMENTS

QUALITÉ

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ



Pour garantir la qualité de vie à domicile et selon les besoins des familles, les intervenants peuvent être amenés à travailler tous les jours, y compris les dimanches et les jours fériés. **Toutes nos interventions sont à la carte et s'adaptent aux spécificités de chacun.**

Des interventions sont possibles :

- ✓ **24h/24h**
- ✓ **7j/7**
- ✓ **362 jours par an (fermeture les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier)**
- ✓ **Week-end, jours fériés, vacances scolaires**

Nous nous engageons à :

- ✓ **Former** l'ensemble de nos intervenants aux différentes formes de handicap
- ✓ **Remplacer** des intervenants dans l'heure en cas d'absence
- ✓ **Adapter** les programmes suivant les contraintes des familles (souples et modifiables)
- ✓ **Personnaliser** nos services suivant les rythmes de vie et spécificités médico-sociales de chaque adhérent

Depuis 2011, SERVICE PLUS A LA PERSONNE renouvelle son agrément Qualité de la DIRRECTE N/101111/A/075/Q/203 (n° SAP518911623).



NOS ENGAGEMENTS

- ❖ Assurer le suivi des prises en charge tout au long du parcours des bénéficiaires au sein de notre service :
- ❖ Organiser des réunions de suivi et de projet individualisé autant que nécessaire,
- ❖ Créer des outils personnalisés pour chaque bénéficiaire et correspondant à leur cadre d'intervention,
- ❖ Être force de proposition dans l'accompagnement des bénéficiaires et auprès de leur entourage,
- ❖ Participer aux réunions pluridisciplinaires pour échanger avec les autres professionnels qui accompagnent les bénéficiaires (instituts, personnel paramédical, Mdp..)
- ❖ Assurer la continuité de service (en cas de départ d'un intervenant, formation et intégration d'un nouveau professionnel),
- ❖ Assurer (au maximum) le remplacement de l'intervenant en cas de maladie ou d'absence,
- ❖ Assurer une écoute de chaque instant (entretiens téléphoniques, physiques ou en visio-conférence) et une astreinte téléphonique, en cas d'urgence .



LA PALETTE DE NOS SERVICES

NOS SERVICES

Notre offre de services couvre toutes les étapes du parcours de vie sociale des mineurs et adultes en situation de handicap. L'enjeu est de disposer d'une gamme suffisamment large et de ressources de qualité pour être en mesure d'accompagner nos adhérents de façon personnalisée et à tout moment du quotidien.



**Aide
au quotidien**



**Aide à
la mobilité**



**Médiation
en milieu
médico-social**



**Activités
de Loisirs**



**Soutien dans
le travail**



**Suivi et services
spécifiques**



**Formation
professionnelle**



**Délégation
de Personnel**

NOS SERVICES



AIDE AU QUOTIDIEN : accompagner le bénéficiaire dans ses activités à domicile : hygiène, repas, jeux ou activités, petits travaux administratifs...



ACCOMPAGNEMENT DANS LA MOBILITÉ : favoriser la mobilité des bénéficiaires en les accompagnant en voiture, transport en commun, concevoir des parcours éducatifs...



MÉDIATION EN MILIEU MÉDICO-SOCIAL : aider le bénéficiaire à intégrer et mieux évoluer dans son établissement spécialisé en concertation avec celui-ci et l'accompagner dans ses rendez-vous médicaux ou administratifs



SOUTIEN DANS LES ACTIVITÉS DE LOISIRS : permettre au bénéficiaire d'exercer des activités de loisirs, culturelles et sportives, en concertation avec les animateurs, organisation et animation d'ateliers de groupe (musique, arts plastiques, théâtre, ...) et d'activités sportives, aide à la socialisation et intégration dans le milieu culturel ordinaire (sortie musées, expositions, piscines, parcs de loisirs...), conception de programmes éducatifs personnalisés, organisation d'un séjour en été et d'un week-end, mutualisation des ressources avec notre partenaire ITINERAIRE BIS PROD pour l'organisation de séjours et week-ends adaptés...

NOS SERVICES



SOUTIEN DANS LE TRAVAIL : soutenir l'insertion professionnelle, assister le bénéficiaire dans sa recherche d'emploi, favoriser son intégration professionnelle et instaurer un bon climat relationnel, optimiser les interactions avec son milieu professionnel...



ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE : mise en relation avec un professeur adapté, accompagnement par un professionnel médical ou paramédical (ergothérapeute, psychologue ABA ...), accompagnement dans la pratique d'activités sportives et culturelles par un professionnel du domaine : professeur de sport adapté à domicile, professeur de shiatsu à domicile, etc... (tarifs spécifique)



DÉLÉGATION DE PERSONNEL : mise à disposition d'intervenants pour les instituts et les établissements spécialisés (remplacement ou renforcement du personnel interne en IME, ...)



FORMATION DES INTERVENANTS : mutualisation des ressources avec ITINERAIRE BIS PROD et son organisme de formation intégré pour former les futurs intervenants et créer de l'emploi (parcours de formation d'une durée de 1 an dans le cadre de recrutement en contrat aidé et contrat d'avenir)

NOS TARIFS

Créateur de liens, sens de l'écoute et du service, accompagnement sur-mesure, les engagements de SERVICE PLUS A LA PERSONNE s'inspirent de **relations construites sur la durée**.

| TARIFICATION 2022 -2023 SERVICE PLUS A LA PERSONNE SANS PCH | | | | | | |
|--|---|------------------|------------------------|--|--|--|
| TYPE DE PRESTATION | PERIODE | HORAIRES | TARIF HORAIRE TTC en € | TARIF HORAIRE en € après deduction fiscale | Tarif horaire en URGENCE soit moins de 7 jours avant la prestation | TARIF HORAIRE urgence en € après deduction fiscale |
| ADHESION ANNUELLE | 50 € | | | | | |
| AIDE A LA MOBILITE accompagnement sur des RDV, pour emmener sur des activités, de l'insitution à la maison... | du lundi au samedi | de 6h à 22h | 25,00 € | 12,50 € | 26,00 € | 13,00 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 26,00 € | 13,50 € | 27,00 € | 13,50 € |
| | du dimanche et jours fériés | de 6h à 22h | 27,00 € | 13,50 € | 28,00 € | 14,00 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 28,00 € | 14,00 € | 29,00 € | 15,00 € |
| ASSISTANCE AUX PERSONNES HANDICAPEES acte vie quotidienne, sorties culturelles, contenus pédagogiques | du lundi au samedi | de 6h à 22h | 28,50 € | 14,25 € | 29,50 € | 14,75 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 29,50 € | 14,75 € | 30,50 € | 15,25 € |
| | du dimanche et jours fériés | de 6h à 22h | 30,50 € | 15,25 € | 31,50 € | 15,75 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 31,50 € | 16,00 € | 32,50 € | 16,25 € |
| MISE A DISPOSITION PERSONNEL EN INSITUION | 30€ de l'heure pour des partenariats perennes sur la durée - 35 € pour demande de derniere minute | | | | | |
| TOUTES AUTRES PRESTATIONS | SUR DEVIS selon type de prestation et amplitude horaire | | | | | |

Nos tarifs sont homologués par la MDPH

Sont acceptés Chèque CESU Chèque Paris Autonomie

Vous serez facturé en début de mois, via l'envoi d'une facture mensuelle basée sur le réel des prestations effectuées.



NOS TARIFS

TARIFICATION 2022/2023 SERVICE PLUS A LA PERSONNE AVEC SOUTIEN PCH Département du 75 et 92 -La PCH s'utilise uniquement dans la quotité d'heures mensuelles accordées par la mdph - si dépassement l'heure entiere est a la charge de la famille -

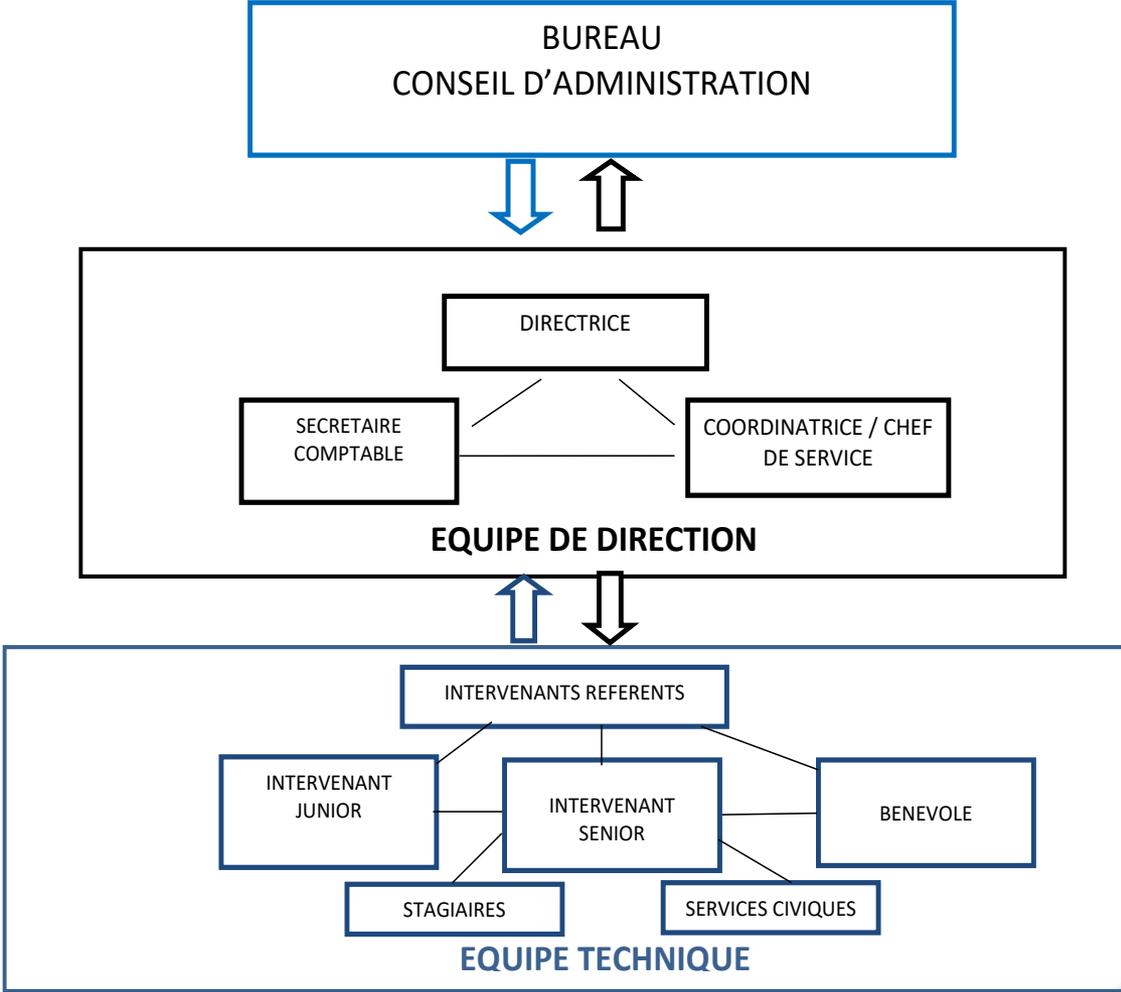
| TYPE DE PRESTATION | PERIODE | HORAIRES | COUT HORAIRE DU RESTE A CHARGE TTC en € | COUT HORAIRE DU RESTE A CHARGE en € après deduction fiscale | COUT HORAIRE DU RESTE A CHARGE en URGENCE soit moins de 7 jours avant la prestation | COUT HORAIRE DU RESTE A CHARGE en € après deduction fiscale |
|---|-----------------------------|------------------|---|---|---|---|
| ADHESION ANNUELLE | 50 € | | | | | |
| AIDE A LA MOBILITE accompagnement sur des RDV, pour emmener sur des activité, de l'insitution à la maison... 2H Facturé minimum | du lundi au samedi | de 6h à 22h | 3,00 € | 1,50 € | 4,00 € | 2,00 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 4,00 € | 2,00 € | 5,00 € | 2,50 € |
| | du dimanche et jours fériés | de 6h à 22h | 5,00 € | 2,50 € | 6,00 € | 3,00 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 6,00 € | 3,00 € | 7,00 € | 3,50 € |
| ASSISTANCE AUX PERSONNES HANDICAPEES acte vie quotidienne, sorties culturelles, contenus pédagogiques | du lundi au samedi | de 6h à 22h | 6,50 € | 3,25 € | 7,50 € | 3,75 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 7,50 € | 3,75 € | 8,50 € | 4,25 € |
| | du dimanche et jours fériés | de 6h à 22h | 8,50 € | 4,25 € | 9,50 € | 4,75 € |
| | | de 22h à 6h/nuit | 9,50 € | 4,75 € | 10,50 € | 5,25 € |



RENCONTRE AVEC NOTRE ÉQUIPE INTERNE



ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL SERVICE PLUS À LA PERSONNE



• Bureau :

- Président : Mr KAYASTHA
- Président d'honneur : Majid KABDANI
- Trésorier : Mr TROGER
- Secrétaire : Mr BOUVIER
- Administrateurs : Mme DE BRAQUILANGE et Mme LEIRIS

• Equipe SUPPORT :

- Directrice : Sophie KABDANI
- Secrétaire Comptable : Cécile CABUCHE
- Coordinatrice / Chef de service : Louise VERJUS RENARD



NOTRE ÉQUIPE DIRIGEANTE ET SUPPORT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement du CA lors de l'AG d'avril 2022, Démission de notre présidente Mme OU-RABAH et de Mme JACQUET

- **Mr TROGER:** TRÉSORIER
- **Mr BOUVIER:** SECRÉTAIRE
- **Mme LEIRIS:** Administratrice
- **Mme DE BRAQUILANGE:** Administratrice
- **Mr KABDANI:** Président d'honneur / fondateur

Pas de Président, jusqu'au CA de juin 2022

Cooptation - **Mr KAYASTHA: Président**

EXPERTISE COMPTABLE

Valérie BEYAERT de VAL EXPERTISE nous accompagne depuis 2014.

CONSEIL JURIDIQUE ET PAIE

Partenaire DSP Département Social et Paie depuis 2014 réalise l'ensemble de nos paies et nous accompagne dans toutes nos procédures juridiques et social.

ÉQUIPE SUPPORT

- **Directrice générale:** Mme KABDANI Sophie en CDI depuis 2016
- **Comptable/secrétaire/DRH:** Mme CABUCHE Cécile en CDI depuis 2015
- **Coordinatrice / chef de service:** Mme VERJUS-RENARD Louise en CDI depuis 2017

CRÉATION DE POSTES INTERVENANTS- RÉFÉRENTS

Depuis septembre 2022, nous avons créé **3 postes d'intervenants-référents** afin de continuer à accompagner au mieux nos équipes de terrain et de conserver une qualité de service.

SUPERVISION ET ANALYSE DE PRATIQUE

Mme RACLOT Solène en freelance depuis 2020, ancienne intervenante (salariée de 2016 à 2019) devenue drama-thérapeute.



LE PROFIL DE NOS ADHÉRENTS

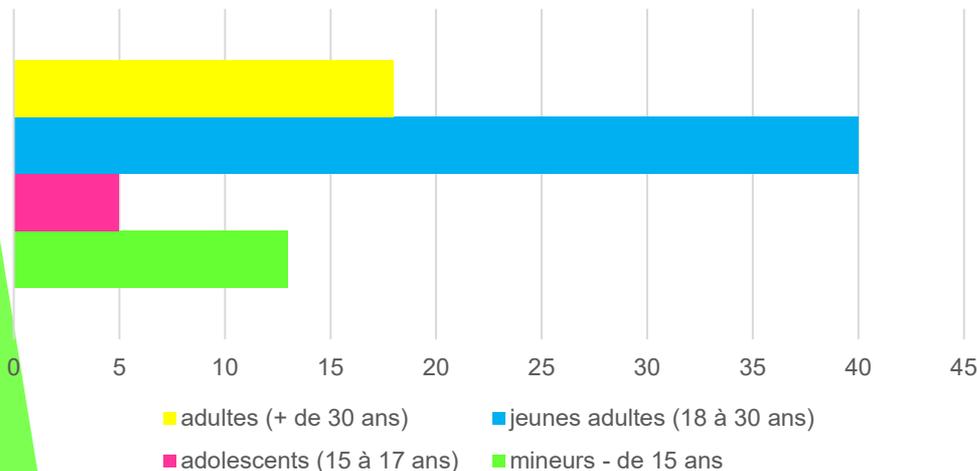


NOS ADHÉRENTS : LES DONNÉES CLÉS

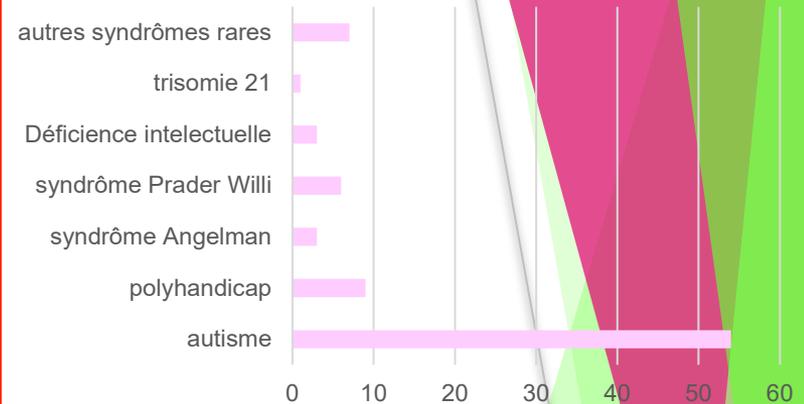
Les adhérents du Service Plus à la Personne restent **majoritairement atteints d'un trouble du spectre autistique**. Nous accompagnons au quotidien les plus exclus et isolés (sans aucune prise en charge), jusqu'à ceux qui peuvent être intégrés au travail et à l'école.

Nos bénéficiaires se sont à la fois rajeunis; nous avons des demandes pour les plus jeunes (dès 3 ans) dans une stimulation précoce; mais aussi nos bénéficiaires adolescents et jeunes adultes vieillissent avec nous et donc nous nous retrouvons à continuer de les accompagner au quotidien après 30 ans, preuve de la qualité de notre service.

Tranches d'âge de nos bénéficiaires



Répartition par type de handicap de nos bénéficiaires



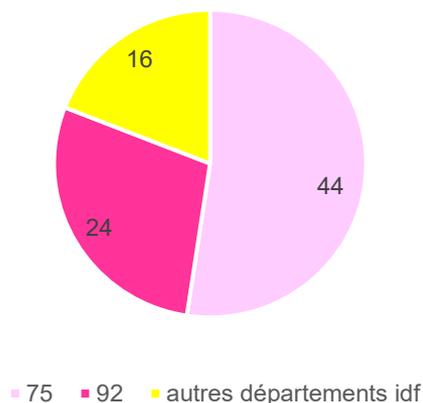
Nous avons développé nos compétences, depuis 3 ans, dans l'accompagnement de profils atteints de maladies génétiques rares, grâce au partenariat avec E.R.H.R.

C'est ainsi que ces profils se retrouvent largement dans nos statistiques. Cette collaboration permet de nombreux jeunes de continuer d'être intégrés dans leur institution et/ou de permettre une réinsertion dans un milieu collectif.



NOS ADHÉRENTS : LES DONNÉES CLÉS

Répartition de nos bénéficiaires par départements

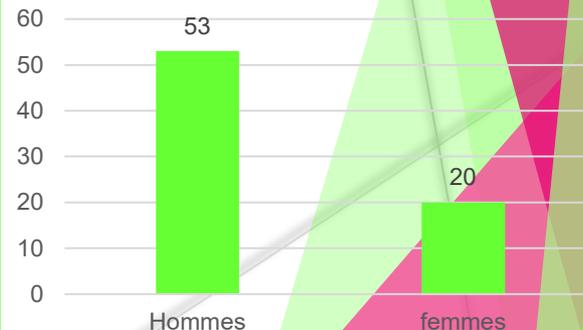


Nos adhérents sont **en majorité Parisiens (52%)**, depuis que nous avons obtenu en 2018 notre autorisation SAAD dans **le 92**, nous avons eu **de nombreuses demandes grâce à des partenariats privilégiés avec les PCPE**.

De par la spécificité de notre action, nous avons des **bénéficiaires d'autres départements de l'Île de France**, ne trouvant pas dans leur département d'IDF une structure répondant à leurs besoins.

Le Service Plus relève le défi au quotidien d'accompagner les profils en situation de handicap mental et/ou atteint de troubles du spectre autistique **ayant des troubles associés complexes** : dépression, épilepsie, boulimie, paranoïa... **Ces profils se retrouvent à être internés à défaut d'autres propositions et exclus de la majorité des structures mêmes spécialisées.**

SEXE de nos bénéficiaires





Le soutien de **NOS PARTENAIRES**



NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS



PARTENAIRES TECHNIQUES



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





IB PROD ET LE COLLECTIF ARTYPIQUE



ITINERAIRE BIS PROD créée en 2015 par Majid Kabdani et Sophie Roth Kabdani pour produire et

fournir des biens et des services d'intérêts collectifs qui présentent un caractère d'utilité sociale. ITINERAIRE BIS PROD s'inscrit dans la loi 2005 concernant l'intégration et l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental à tous les niveaux (éducation, loisir, emploi...). Ses services s'articulent autour de trois activités : l'organisation de loisirs et de séjours adaptés, la formation socio-culturelle (AVS, intervenant et animateur spécialisé), et la production artistique.

SERVICE PLUS A LA PERSONNE ET IB PROD mutualisent leurs ressources (techniques, humaines, et financières) pour renforcer la qualité et la pertinence de leurs services et maximiser leur potentiel de développement.



LE COLLECTIF ARTYPIQUE est une troupe d'artistes issus de la scène culturelle, française et internation-

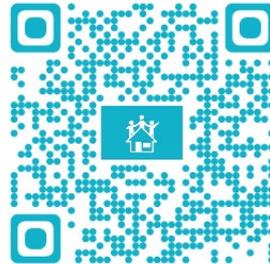
nale, aux côtés de chanteurs, musiciens et comédiens en situation de handicap mental. En 2011, Majid s'est employé à valoriser les talents repérés au sein de ses ateliers artistiques. Un moyen de démocratiser l'accès à la scène en l'ouvrant à tous les artistes, y compris les personnes en situation de handicap mental. Plusieurs adhérents de SERVICE PLUS A LA PERSONNE ont ainsi rejoint la troupe. Le Collectif Artypique est produit par ITINERAIRE BIS PROD. Il compte déjà plusieurs réalisations : singles, concerts, tournées, clip. Sa force est sa capacité à composer dans la diversité et à se nourrir des richesses de chacun pour donner vie à des projets aussi techniques que singuliers.

VOIR LE SPECTACLE DU COLLECTIF A L'OLYMPIA
<https://vimeo.com/151128513>



DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS



Sophie KABDANI
Directrice générale
+33 (0)6 22 83 65 14

Adresse siège social :

66 avenue de Breteuil 75007 Paris

E-mail :

s.kabdani@serviceplusalapersonne.com

Site Internet :

www.serviceplusalapersonne.com

Facebook :

www.facebook.com/serviceplusalapersonne/